



**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE CAP-CHAT**

PROCÈS-VERBAL de la **SÉANCE ORDINAIRE** des membres du Conseil municipal de la Ville de Cap-Chat tenue en présentiel à huis clos, à la salle Olivier-Gagnon de l'Hôtel de Ville Louis-Roy, à 20 h, le 10 janvier 2022, dans le respect des règles mises en place par le gouvernement qui a décrété l'état d'urgence sanitaire (COVID-19).

ÉTAIENT PRÉSENTS : **Marcel Soucy, maire**
Jean-Claude Gaudreau, conseiller au siège no. 1
Renald Roy, conseiller au siège no. 2
Marie-Ève Godbout, conseillère au siège no. 3
Régis Soucy, conseiller au siège no. 4
Jacinthe Côté, conseillère au siège no. 5
Mathieu-Olivier St-Louis, conseiller au siège no. 6

ÉTAIT ABSENT : Yves Roy, directeur général et greffier
(absence motivée)

ÉTAIT AUSSI PRÉSENTE : Marielle Émond, trésorière et greffière adjointe

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Marcel Soucy, la séance est ouverte à 20 h 02.

COVID-19

Considérant l'augmentation fulgurante des diagnostics de COVID-19 et des règles sanitaires en vigueur actuellement, le Conseil siège en présentiel mais à huis clos.

Par ailleurs, la présente séance est filmée et sera diffusée en différé sur la chaîne Youtube et sur le canal local de Télévision Haute-Gaspésie dans les deux à tous jours qui suivent. À la suite de la diffusion de la présente séance, celles et ceux qui souhaitent adresser une question au maire ou à tout autre membre du Conseil peuvent le faire en se rendant sur le site Internet de la Ville et en cliquant sur le lien « Nous joindre » qui se trouve sur le bandeau supérieur du site Internet de la municipalité à <https://ville.cap-chat.ca>.

RÉS.01.01.22

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par **RÉGIS SOUCY** et résolu à l'unanimité que **L'ORDRE DU JOUR** soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

RÉS.02.01.22

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES 6, 10, 17 ET 20 (2) DÉCEMBRE 2021

Il est proposé par **JACINTHE CÔTÉ** et unanimement résolu que le **PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du 6 décembre 2021** ainsi que les **PROCÈS-VERBAUX des séances extraordinaires tenues les 10, 17 et 20 (2) décembre 2021** soient et sont approuvés tel que déposés.

ADOPTÉE

RÉS.03.01.22

APPROBATION DES COMPTES MENSUELS RÉGULIERS DE LA VILLE DE CAP-CHAT

Il est proposé par **MARIE-ÈVE GODBOUT** et résolu unanimement que les comptes de la Ville de Cap-Chat couvrant les chèques **#8034 à #8059 (#8058 – annulé)** ainsi que **#33425 à #33508**, pour un montant total de **1 098 151.97 \$**, soient et sont approuvés.

ADOPTÉE

RÉS.04.01.22

AUTORISER LA PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE / PROGRAMME EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA 2022 & AUTORISER SIGNATURE

CONSIDÉRANT l'intérêt de la Ville de Cap-Chat de procéder à l'embauche d'étudiants lors de la saison estivale 2022;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Canada a créé le programme « Emplois d'été Canada », dont une aide financière peut être accordée aux employeurs pour encourager ceux-ci à embaucher des étudiants pour les aider à obtenir un emploi et/ou les compétences reliées à leur carrière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **MATHIEU-OLIVIER ST-LOUIS** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE** la présentation d'une demande d'aide financière au Ministre de l'Emploi et du Développement social, et ce, **dans le cadre du Programme d'emplois d'été Canada 2022**.

Il est, de plus, résolu que le **maire et le directeur général-greffier soient et sont autorisés à signer tous les documents inhérents à la présente demande**.

ADOPTÉE

RÉS.05.01.22

AUTORISER EMPRUNT TEMPORAIRE – FONDS DE ROULEMENT / TAXES 2022

Il est proposé par **JEAN-CLAUDE GAUDREAU** et unanimement résolu que des **emprunts temporaires ne dépassant pas soixante-deux mille dollars (62 000. \$) soient et sont effectués sur le compte spécial « Fonds de roulement »** en attendant la perception des taxes 2022 et dont l'échéance de remboursement est fixée avant le **31 décembre 2022**.

ADOPTÉE

RÉS.06.01.22

AUTORISER EMPRUNT TEMPORAIRE – CAISSE POPULAIRE DESJARDINS / TAXES 2022

Il est proposé par **JACINTHE CÔTÉ** et résolu à l'unanimité que la **Ville de Cap-Chat soit et est autorisée à effectuer des emprunts temporaires** pour le paiement des dépenses d'administration courante, à la **Caisse populaire Desjardins de Cap-Chat**, en attendant la perception des taxes 2022, **en autant que lesdits montants n'excèdent pas la somme de quatre cent mille dollars (400 000. \$) et que les remboursements s'effectuent dans l'année courante 2022** (article 567-ch.C-19 de la Loi sur les cités et villes).

ADOPTÉE

RÉS.07.01.22

PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE D'AUTORISATION AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS – TRAVERSE DE LA ROUTE 132 / ANNÉE 2022 (AU BESOIN LORS DE TRAVAUX D'EXCAVATION)

ATTENDU QUE la municipalité peut, en cours de l'année 2022, exécuter des travaux d'urgence non planifiés, dans l'emprise des routes sous la responsabilité du ministère des Transports du Québec (Route 132);

ATTENDU QU'il est nécessaire d'obtenir un permis d'intervention du ministère des Transports du Québec pour intervenir sur les routes dont la responsabilité incombe au MTQ;

ATTENDU QUE cette demande d'autorisation est valide pour la période s'échelonnant jusqu'au 31 décembre 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **RENALD ROY** et unanimement résolu que la Ville de Cap-Chat **DEMANDE** au ministère des Transports du Québec de :

- **Lui accorder une permission de voirie pour tous les travaux d'urgence non planifiés;**
- **Qu'aucun dépôt de garantie ne soit exigé du ministère des Transports du Québec pour les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excédant pas dix mille dollars (10 000. \$);**
- **Que le directeur général-greffier ou le directeur des Travaux publics soient et sont autorisés à signer toutes les demandes de permis nécessaires.**

ADOPTÉE

RÉS.08.01.22

AUTORISER SIGNATURE & PRÉSENTATION DE DEMANDES DE CERTIFICAT D'AUTORISATION AU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES POUR DIFFÉRENTS TRAVAUX SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ POUR L'ANNÉE 2022

Il est proposé par **RÉGIS SOUCY** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat **MANDATE** monsieur **Yves Roy**, directeur général-greffier, à **présenter au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques toutes les demandes de certificat d'autorisation nécessaires à la réalisation des différents travaux effectués sur le territoire de la municipalité et ce, pour l'année 2022.**

ADOPTÉE

RÉS.09.01.22

AUTORISER PAIEMENT DE FACTURE POUR LA COUVERTURE D'ASSURANCES DES VÉHICULES / LA CAPITALE – 7 080.64 \$ TX INCL. – BUDGET RÉG.

Il est proposé par **MATHIEU-OLIVIER ST-LOUIS** et résolu unanimement que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE le paiement de la facture** (#150 2000 1024 4634 du 14-12-2021) de **La Capitale**, au montant de **7 080.64 \$ taxes incluses**, concernant la couverture d'assurances des véhicules de la municipalité, couvrant la période du **31 décembre 2021 au 31 décembre 2022**; le coût étant approprié au **budget régulier**.

ADOPTÉE

RÉS.10.01.22

RATIFICATION DE PAIEMENT, DÉCOMPTE NUMÉRO 1, LES ENTREPRISES MONT-STERLING INC. – PROJET DE PAVAGE ET AUTRES TRAVAUX, SEGMENT 11, RUE DES FONDS : 874 539.65 \$ TAXES INCLUSES – EMPRUNT TEMPORAIRE

CONSIDÉRANT les travaux réalisés sur le segment 11 de la rue des Fonds en exécution partielle du contrat consenti à « Les Entreprises Mont-Sterling Inc. »;

VU le décompte numéro 1 transmise à la Ville, le ou vers le 06 décembre 2021, par « Les Entreprises Mont-Sterling Inc. » et accepté pour un montant de 874 539.65 \$ taxes incluses;

VU la facture émise le 06 décembre 2021 par « Les Entreprises Mont-Sterling Inc. » à l'endroit de la Ville, portant le numéro 108011907, au montant de 874 539.65 \$ taxes incluses;

VU le chèque numéro 8055, au montant de 874 539.65 \$ dressé le 20 décembre 2021 à l'ordre de « Les Entreprises Mont-Sterling Inc. », en règlement de la facture numéro 108011907;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par **RENALD ROY** et unanimement résolu de **RATIFIER le paiement de la facture numéro 108011907, au montant de 874 539.65 \$, effectué par chèque le 20 décembre 2021, à « Les Entreprises Mont-Sterling Inc. »**; cette dépense étant prélevée à même **l'emprunt temporaire**.

ADOPTÉE

RÉS.11.01.22

MANDAT PROFESSIONNEL CONFIE À M. CHRISTIAN L'ITALIEN, ARPENTEUR-GÉOMÈTRE, POUR LA PRÉPARATION D'UN PLAN DE LOCATION ET DESCRIPTION TECHNIQUE DU LOT NUMÉRO 6 128 767, PROPRIÉTÉ DE LA VILLE / BUDGET RÉG.

ATTENDU QUE le 24 mars 2011, la Couronne fédérale cédait à la Ville de Cap-Chat un terrain connu comme étant le lot 65-88-5, du Rang Un, Canton Cap-Chat, devenu le lot 6 128 767 à la suite de la révision cadastrale;

ATTENDU QUE sur cette propriété se trouve un brise-lames situé dans le domaine hydrique de l'État québécois, situation que la Ville s'était engagée à régulariser en concluant un bail d'occupation avec le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;

ATTENDU QU'il est nécessaire de mandater un arpenteur-géomètre afin de réaliser les travaux en vue d'obtenir un plan et une description technique de l'occupation de la structure;

ATTENDU QUE le 1^{er} novembre 2021, un mandat était confié à monsieur Christian L'Italien, arpenteur-géomètre, afin que soient réalisés les travaux nécessaires;

VU la résolution numéro 11.02.11;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par **JACINTHE CÔTÉ** et résolu unanimement de **CONFIRMER l'octroi du mandat à M. Christian L'Italien**, arpenteur-géomètre, **afin qu'il procède aux opérations nécessaires et fournisse à la Ville un plan et une description technique de la localisation du brise-lames**; le coût étant approprié au **budget régulier**.

ADOPTÉE

RÉS.12.01.22

CONSTITUTION ET MISE EN PLACE DU COMITÉ DE LA DÉMARCHE « MUNICIPALITÉS AMIES DES AÎNÉS » (MADA)

ATTENDU QUE la municipalité de Cap-Chat énonce sa volonté de réaliser une démarche « Municipalités amies des aînés » pour assurer à ses aînés un milieu de vie de qualité;

ATTENDU QUE la démarche MADA est une manière de penser et d'agir qui concerne l'ensemble des champs d'intervention de la municipalité;

ATTENDU QUE la municipalité est en période de mise à jour de sa Politique des aînés et du Plan d'action 2016-2018;

ATTENDU QUE la démarche MADA requière la création d'un Comité de pilotage;

ATTENDU QUE le Comité de pilotage aura pour mandat de faire le bilan des réalisations du Plan d'action pour une période minimale de trois (3) ans et de s'assurer que soit mis en place des mécanismes de mise en œuvre et de suivi de la Politique des aînés et du Plan d'action élaborés dans le cadre de la démarche MADA;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par **MARIE-ÈVE GODBOUT** et résolu à l'unanimité que la municipalité **PROCÈDE à la constitution d'un Comité de pilotage MADA qui sera sous la responsabilité de l'élu « Responsable des questions aînés » (RQA) et composé des personnes suivantes :**

- M. Mathieu-Olivier St-Louis, élu « Responsable des questions aînés » (RQA);
- Mme Jocelyne Soucy, représentante du Club des 50 ans et plus, Cap-Chat (secteur de Capucins);
- Mme Pierrette Lepage, secrétaire du Cercle des Fermières de Cap-Chat;
- M. Gérald Gagné, représentant du Club des 50 ans et plus au niveau de la MRC de La Haute-Gaspésie;
- M. Pascal Roy, ergothérapeute au soutien à l'autonomie des aînés (SAPA) du CISSS de la Gaspésie.

Tous domiciliés sur le territoire de la Ville de Cap-Chat.

ADOPTÉE

RÉS.13.01.22

AUTORISER PAIEMENT DE FACTURE POUR L'ACHAT DE PNEUS / OK PNEUS – 8 701.98 \$ + TX – BUDGET RÉG.

Il est proposé par **JEAN-CLAUDE GAUDREAU** et résolu unanimement que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE le paiement de la facture (#164577 du 05-01-2022)** du fournisseur « **OK PNEUS** », au montant de **8 701.98 \$ + taxes**, concernant l'achat de pneus pour le camion 10 roues et le chargeur sur roues; le coût étant approprié au **budget régulier**.

ADOPTÉE

RÉS.14.01.22

AUTORISER PAIEMENT DE FACTURE POUR L'ACHAT D'HABIT DE COMBAT / L'ARSENAL – 5 867.50 \$ + TX – BUDGET RÉG. 2021

Il est proposé par **RENALD ROY** et résolu unanimement que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE le paiement de la facture (#111348 du 17-12-2021)** de « **L'ARSENAL** », au montant de **5 867.50 \$ + taxes**, visant l'achat de **trois habits de combat** pour le Service incendie; le coût étant approprié au **budget régulier 2021**.

ADOPTÉE

MOT DU MAIRE

-Respect des consignes de la Santé publique concernant la pandémie COVID-19.

-Fermeture partielle des services offerts au comptoir de la Caisse populaire de Cap-Chat.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Les sujets de l'ordre du jour étant épuisés, il est 20 h 29 et il est proposé par **RENALD ROY** que la séance soit et est levée.

MARCEL SOUCY
MAIRE

MARIELLE ÉMOND
TRÉSORIÈRE ET GREFFIÈRE ADJOINTE